VACANCES LOISIRS

LE MOT DU PRESIDENT

Chers clients, chers collègues,

Alors que l'été se termine, l'EPAF poursuit son avancée dans la diversification de ses offres de séjours, la modernisation de ses résidences et l'amélioration de son outil de réservation. **Notre souhait est de vous garantir des offres avantageuses, des services accueillants et performants**.

Ainsi, nous vous proposons une gamme variée de séjours dans nos 7 résidences (Agay, La Baule, La Saline, Gérardmer, Prémanon, St-Lary, Vendres) ou chez plus d'une cinquantaine de sites partenaires, en location ou offre hôtelière.

Comme vous le savez, nous avons entrepris des travaux de rénovation à La Baule, avec **la réfection complète des salles de bains au premier trimestre 2023 qui va se poursuivre fin 2024 par les chambres et les espaces communs**. Des projets similaires seront bientôt lancés sur nos autres résidences pour vous **offrir un confort optimal et des séjours inoubliables**.

De plus, dans notre quête constante de modernisation, durant la période des vacances scolaires d'été, à **l'ouverture des réservations le 7 décembre 2023, vous pourrez choisir et réserver votre séjour en ligne, sans attendre la validation de votre demande par l'EPAF**. Cette démarche fait suite au succès de la réservation en ligne pour les séjours automne/hiver.

Nous vous remercions sincèrement pour votre fidélité. Toutes nos équipes sont extrêmement motivées pour continuer à vous offrir des opportunités de vacances mémorables.

Je vous souhaite de très belles vacances de la Toussaint avec l'EPAF !

Bien à vous,

Philippe Baudier

VACANCES LOISIRS

Plus rapides, plus pratiques pour les familles, les modalités d'inscription pour les vacances scolaires de l'été évoluent.

À PARTIR DU 7 DÉCEMBRE 2023
RÉSERVEZ TOUS VOS SÉJOURS EPAF
DIRECTEMENT EN LIGNE

Modernisation des outils de réservation en ligne

Dans le cadre d'une **modernisation des fonctionnalités de notre site internet**, EPAF fait évoluer ses techniques d'inscription afin de vous les rendre **plus pratiques et plus accessibles**.

Réservation directe en ligne

Les nouvelles fonctionnalités **seront actives dès le 7 décembre 2023** et permettront aux agents **de choisir et d'effectuer la réservation de leur séjour d'été directement en ligne**, sans avoir à attendre la validation de leurs vœux par EPAF.

Concretement comment ça se passe ?

Les périodes d'inscription **restent les mêmes**, restez connecté au site internet EPAF et aux alertes de la newsletter pour être informé de leur ouverture.

Le choix et la réservation de votre séjour d'été, tout comme les séjours automne/hiver se feront directement en ligne, vous n'avez plus besoin de soumettre vos vœux à l'EPAF.

Les options de paiement **de l'acompte de 30%** ou bien de **la totalité du séjour seront prérequis lors de la réservation**.